

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20231212-026****du 12 décembre 2023****n°026****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (26) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Isabelle MIGUET, David SIMON

POUVOIRS (13) : Michel DROIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Frédérique NAUD-COLAS donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Isabelle DUCHET donne pouvoir à Anne-Florence BOURAT
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Hubert PREHER
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Patrice CANTINOLLE
Jacques MELQUIOND donne pouvoir à Michel FRESNEAU
Ahmed BEN DJILLALI donne pouvoir à Manuel COSTA NOBRE
Stéphane VERDIER donne pouvoir à Isabelle MIGUET

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Manuel COSTA NOBRE

RAPPORTEUR : Madame Laurence RABUSSIÉ**OBJET : Engagement de la commune de Châtellerault dans le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN)**

Châtellerault a mis en place la gestion différenciée ou raisonnée des espaces verts en mars 2010, dont l'objectif principal était de préserver la biodiversité et la qualité du cadre de vie des Châtelleraudais par ce nouveau mode d'intervention.

Ces dernières années, face aux épisodes de forte chaleur et du nécessaire rafraîchissement des villes, la collectivité a affirmé sa volonté de végétalisation de la commune au travers des réaménagements des quais en bordure de Vienne et de l'avenue Pierre Abelin.

C'est pourquoi Châtellerault souhaite s'engager dans le dispositif national « Territoires Engagés par la Nature » (TEN), animé en Nouvelle Aquitaine, par l'Agence Régionale de Biodiversité et l'Office Français de Biodiversité Nouvelle Aquitaine, en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine, la DREAL et les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour-Garonne.

En effet, ce dispositif vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité, proposés par les collectivités territoriales.

Après une évaluation par un jury régional, la reconnaissance est obtenue pour une durée de 3 ans. C'est la démarche de progrès qui est recherchée au travers de ce dispositif.

La collectivité décline alors dans les 2 ans sa stratégie locale de biodiversité qui lui permet de planifier des actions opérationnelles en faveur de la biodiversité. Cette dernière peut s'appuyer sur la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communal ou de l'élaboration d'une Trame verte et Bleue.

Les 3 actions présentées dans le cadre de ce dispositif pour la commune de Châtellerault sont ;

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20231212-026****du 12 décembre 2023****n°026****page 2/2**

- la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communal ;
- la création d'îlots de fraîcheur dans la perspective d'une trame verte urbaine à l'échelle locale, avec la renaturation d'espaces urbanisés tels que l'îlot de Laage ;
- la préservation d'arbres sénescents comme refuge de biodiversité, lorsque la sécurité du public est assurée.

Bien que le dispositif TEN n'ouvre pas droits à des financements spécifiques pour la réalisation des projets, il facilite cependant la recherche de subventions.

L'obtention de la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature » confirmera la volonté de Châtellerault de redonner sa place à la Nature en ville et de préserver ainsi la qualité de l'environnement des châtelleraudais.

* * * * *

VU la Délibération n°18 du Conseil du municipal du 25 mars 2010 visant la mise en place de la gestion différenciée,

CONSIDERANT que ce dispositif s'inscrit dans un programme national de préservation du patrimoine naturel développé par le Ministère de la transition écologique,

CONSIDERANT qu'il n'existe aucune implication financière directe à l'engagement dans ce dispositif,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Châtellerault de s'inscrire dans une démarche durable de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'environnement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de valider la candidature de Châtellerault pour le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » ;
- de s'engager dans l'élaboration d'une stratégie locale de biodiversité ;
- de valider les trois actions citées en préambule de la présente, à porter dans le cadre de ce dispositif ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document inhérent à la démarche.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICQUID

